

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-97-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

N° 97/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 juin 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 juin 2025

Objet de la délibération :

Affectation des subventions du compte 6574 aux associations culturelles dans le cadre des AAP

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	57
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	10
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-trois juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s *Mesdames et Messieurs les membres en exercice.*

Guillaume AYMOUNIN à Fabienne ARNOUX, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Félix CHOPARD à Jean-Claude STADELMANN, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Benoit HUGON à Sandrine CLADY, Alain OUDET à Yves MOUGIN, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Danièle PITAVY à Véronique KELLER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patrick SEBILE à Bernard HUOT-MARCHAND, Sarah VIONNET à Patricia PAQUIEZ

Suppléé(e)s

Laurence BREUILLOT par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e)

Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Joelle MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant la délibération n°36/25 du 25 février 2025 portant sur le vote du budget primitif 2025 du Budget Général,

Il convient de détailler les subventions versées au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Conformément à l'annexe budgétaire, il est prévu les versements ci-dessous.

- **9 enveloppes Appel A Projets Art et culture en Pays Loue Lison, réparties comme suit, selon la proposition de la commission du 20 Mai (21 dossiers déposés)**

Bénéficiaires	Action	Montant
Les Animaux de la compagnie	AAP 1	2500 €
Cie Anorme	AAP 2	2500 €
Cependant (projet Arawa)	AAP 3	2500 €
Cie Les Assoiffées d'Azur	AAP 4	2500 €
Cie la Gouaille	AAP 5	2500 €
Association Mal lunée	AAP 6	2500 €
Le Cloue	AAP 7	2500 €
Association Lucie et les chevaux	AAP 8	2500 €
Association les Regnaux (Rennes en Voix)	AAP 9	2500 €

- **Contrat Sport Culture Jeunesse : 59 650€ à répartir (22 dossiers déposés)**

Bénéficiaires	Action	Montant
Médiation culture/sport/patrimoine autour de la venue de Toshiro Suga	CSCJ 1	2250 €
Cie Allée des cerisiers	CSCJ 2	3000 €
Artiplano	CSCJ 3	2350 €
Association APPEAL (Gestinaud)	CSCJ 4	700 €
Jeunesse Musicale de France	CSCJ 5	4000 €
Le cloue	CSCJ 6	2500 €
Les sens des mots	CSCJ 7	5000 €
Association Lucie et les chevaux	CSCJ 8	6000 €
Musicaloue	CSCJ 9	1097 €
Cie le punk à moutons	CSCJ 10	3000 €
Les récits vivants	CSCJ 11	7500 €
Théâtre de l'Enchanteur	CSCJ 12	3000 €

Reste 19 253€ à répartir, 4 dossiers nécessitent une deuxième lecture.

Invité à délibérer, et après retrait de M. CRETIN membre d'une des associations concernées par ces versements, le conseil communautaire valide à l'unanimité les versements ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 23.06.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-97-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025